

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par :
Elise HENON
Mail : elise.henon@herault.gouv.fr
Tél. : 04 67 61 62 24

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE COLLECTE OU DE
TRANSPORT DE DECHETS.**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

- VU le Livre V, titre IV du Code de l'environnement ;
- VU l'article R.541-49, les articles R.541-49-1 et R.541-50 à R.541-54, du code de l'environnement relatifs à la collecte et au transport des déchets ;

Délivre à l'Entreprise Adaptée APF ENTRTEPRISES 34, dont le siège est situé :
Parc Eurêka – 301 Avenue du Walhalla- 34000 MONTPELLIER - récépissé de sa déclaration du 09 décembre 2014, relative à son activité de collecte ou de transport de **déchets dangereux et non dangereux**.

Récépissé n° **3414124604** délivré le 15 décembre 2014 dans le département de l'Hérault, pour 4 engins déclarés, affectés à la collecte ou au transport de déchets.

Une copie de ce récépissé est conservée à bord de l'engin de collecte ou de transport et doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle au titre des articles L.541-44 et L.541-45 du code de l'environnement.

La **validité** de ce récépissé est de **5 ans**.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau de l'environnement,



Pierrette OUAHAB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par :
Elise HENON
Mail : elise.henon@herault.gouv.fr
Tél. : 04 67 61 62 24

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE NEGOCE OU DE COURTAGE
DE DECHETS.**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

- VU** le Livre V, titre IV du code de l'environnement ;
- VU** les articles R.541-54-1 et R.541-55 à R.541-58 du Code de l'environnement relatifs au négoce et au courtage de déchets ;

Délivre à l'Entreprise Adaptée **APF ENTREPRISES 34**, dont le siège est situé :
Parc Eureka – 301 Avenue du Walhalla – 34000 MONTPELLIER, récépissé de sa déclaration du 09 décembre 2014, relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.

Récépissé NC n° 34141207 délivré le 15 décembre 2014 dans le département de l'Hérault.

La **validité** de ce récépissé est de **5 ans**.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau de l'environnement,

Pierrette OUAHAB